



Recours face a défaut de garantie decennale, et cheque signe

Par patsquash

Bonjour,

Je suis en litige avec des auto-entrepreneurs qui m'ont escroqués pour des travaux effectués de rénovation et de renforcement de l'ensemble de ma toiture.

J'ai malheureusement signé les devis et les cheques a la fin des travaux, j'avais des soucis personnels et j'ai manqué totalement de clairvoyance et de sérieux à cette periode.

Après reception des factures, je me suis aperçu que les documents n etaient pas conformes, mauvais n° de siret, manque d'informations, et que je n'aurai jamais de garantie decennale, et qu'ils n'ont pas non plus la qualification professionnelle pour ces travaux.

J'ai envoyé des mails avec eux au sujet de la garantie decennale, je les ai rencontrés a deux reprises, ils n'en ont pas et ne peuvent pas m'en fournir.

Je les ai fais convoqués par un expert en batiment pour une reception des travaux où ils ne sont pas venus.

Il reste un cheque a encaisser que j'ai signé.

Sous les conseils d'un ami, j ai déclaré mon chéquier perdu, pour pouvoir trouver un moyen de me defendre.

Petite précision de sont des gens qui a priori n'ont pas peur de la loi.

J'hésite à porter plainte contre eux de ce fait .

Que puis je faire aujourd'hui afin d'éviter le versement de ce dernier chèque, sachant aujourd'hui que je n'aurai jamais de garantie décennale ?.

Quelqu'un peut il me donner un avis et me conseiller.